Je soussigné reconnois avoir reçu de Mr. Boutours ce des ses deniers sur l'acquit de Mr. Le premier Chirurgien du Roy la sme de quarante huit livres pour frais honoraires et déboursés qui m'étoient dûe par mr. le premier chirurgien pour l'instance qu'il a eu au conseil contre les freres de la charité, au moyen de laquelle somme je quitte mr. le premier chirurgien de tout jusqu'à ce jour. fait à Paris le 18 juillet 1759 Barrau Desrochers

Monsieur Leblond m'a rembourssé la somme de quarante huit livres contenue en la quittance cy dessus ce 13. aoust 1759. Boutours

n. Cotte LXIII

Monsieur Foubert m'a remboursé les Quarante huit livres cy dessus a Paris le 14. aoust 1759

Le Blond d'Olblen

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C 9 N 480

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d. 46 n° 65